
Guide creation d'entreprise

Mauritanie



CREATION D'ENTREPRISE



Edition February 2026

www.africarrieres.com

Ce document est publié par AfriCarrieres à titre informatif. Il ne constitue pas un avis juridique. Veuillez consulter les textes officiels et un professionnel qualifié pour toute décision.

Sommaire

01 Créer une entreprise - Mauritanie

02 Zones franches et régimes spéciaux - Mauritanie



Creer une entreprise - Mauritanie

Environnement des affaires en Mauritanie

La Mauritanie a mis en place un cadre juridique et institutionnel pour faciliter la création d'entreprises. Le pays dispose d'une infrastructure administrative dédiée à l'enregistrement et à l'accompagnement des entrepreneurs. Cependant, les procédures peuvent varier selon la complexité du projet et la région d'implantation.

Le guichet unique de création d'entreprise (GUCE) centralise les principales formalités administratives, réduisant ainsi les délais et les démarches administratives. Ce système a contribué à simplifier le processus de création pour les nouveaux entrepreneurs.

Formes juridiques disponibles

La législation mauritanienne reconnaît plusieurs formes juridiques d'entreprises, chacune présentant des caractéristiques spécifiques en termes de responsabilité, de capital et de fiscalité.

Entreprise individuelle

Structure la plus simple pour débiter. L'entrepreneur personne physique exerce seul son activité. La responsabilité est illimitée et le patrimoine personnel est confondu avec le patrimoine professionnel. Pas de capital minimum requis.

Société à Responsabilité Limitée (SARL)

Forme très courante en Mauritanie. Peut être constituée par une ou plusieurs personnes. La responsabilité des associés est limitée au montant de leurs apports. Capital social minimum : généralement entre 1 million et 10 millions d'ouguiyas (selon les dispositions actuelles). Gestion assurée par un ou plusieurs gérants.

Société Anonyme (SA)

Structure adaptée aux projets d'envergure avec plusieurs actionnaires. Capital social minimum plus élevé. Gouvernance par un conseil d'administration et direction générale. Présente plus de formalités comptables et de transparence.

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL)

Variante de la SARL constituée par une seule personne. Offre une responsabilité limitée avec une structure simplifiée. Régime fiscal flexible.

Coopérative

Structure adaptée aux regroupements d'artisans, agriculteurs ou commerçants. Régime spécifique avec avantages fiscaux particuliers.

Guide de sélection de la forme juridique

Critère	Entreprise individuelle	SARL/EURL	Société Anonyme
Nombre de propriétaires	1	1 ou plusieurs	Minimum 3 actionnaires
Capital minimum	Aucun	Selon secteur	Plus élevé
Responsabilité	Illimitée	Limitée	Limitée
Complexité administrative	Minimale	Moyenne	Élevée
Formalités comptables	Allégées	Normales	Strictes

Étapes de création d'entreprise

- Élaboration du projet et du dossier :** Définir clairement l'activité, établir un plan d'affaires, identifier les besoins en ressources humaines et financières, évaluer la faisabilité du projet.
- Choix du nom et vérification de disponibilité :** Le nom commercial doit être original. Il est recommandé de vérifier sa disponibilité auprès des autorités compétentes et de vérifier qu'il ne porte pas atteinte à des droits existants.
- Rédaction des statuts :** Constituer les statuts de la société (sauf pour l'entreprise individuelle). Ces documents définissent le fonctionnement, les droits et obligations des associés/actionnaires. Pour une SARL, les statuts peuvent être enregistrés auprès d'un notaire ou d'un avocat.
- Apport en capital :** Versement du capital social dans un compte bancaire bloqué ouvert auprès d'une banque mauritanienne. Obtention d'une attestation bancaire de blocage du capital.
- Immatriculation au Registre du Commerce et de l'Industrie (RCI) :** Dépôt du dossier complet auprès du GUCE ou des services compétents. Ce dossier comprend les statuts signés, l'attestation bancaire, les pièces d'identité des représentants légaux, justificatif de domicile du siège social.
- Enregistrement fiscal :** Inscription au Registre de l'Impôt sur le Revenu (RIR) ou à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) selon le chiffre d'affaires prévisible et le secteur d'activité.
- Immatriculation à la sécurité sociale :** Affiliation obligatoire aux organismes de sécurité sociale pour protéger l'entrepreneur et les salariés.
- Obtention des autorisations sectorielles :** Selon l'activité (importation, secteur alimentaire, transport, etc.), des autorisations spécifiques peuvent être nécessaires auprès des ministères concernés.
- Enregistrement auprès des organismes professionnels :** Inscription à la Chambre de Commerce et d'Industrie, aux ordres professionnels ou syndicats sectoriels le cas échéant.

Documents et informations nécessaires

- Pièces d'identité valides des fondateurs/associés (passeport ou carte d'identité nationale)

- Curriculum vitae et références professionnelles
- Justificatifs de domicile (facture services, contrat de location)
- Attestation bancaire de blocage du capital
- Statuts dûment signés et datés
- Plan d'affaires ou note d'activité
- Preuves de qualification professionnelle si requises par le secteur
- Déclaration de conformité fiscale

Coûts et délais estimés

Les coûts varient selon la forme juridique choisie et peuvent inclure : frais de rédaction des statuts (avocat ou notaire), frais d'enregistrement auprès du RCI, frais d'immatriculation fiscale, frais bancaires pour blocage du capital, et éventuellement frais d'obtention d'autorisations sectorielles.

Les délais de création varient généralement entre 2 à 4 semaines pour une SARL/EURL, et peuvent être plus longs pour une Société Anonyme ou si des autorisations supplémentaires sont nécessaires.

Obligations après la création

- Tenir une comptabilité régulière et conforme aux normes mauritaniennes
- Établir des déclarations fiscales annuelles et payer les impôts dus
- Respecter les obligations sociales envers les salariés (contrats de travail, cotisations sociales)
- Effectuer les déclarations statistiques auprès de l'Office National de la Statistique
- Renouveler les immatriculations et autorisations selon les délais requis
- Respecter la réglementation du secteur d'activité

Ressources et organismes utiles

Pour débiter les démarches, les entrepreneurs peuvent s'adresser au Guichet Unique de Création d'Entreprise (GUCE) situé généralement dans les capitales régionales et à Nouakchott. Les chambres de commerce régionales offrent également un accompagnement et des informations pratiques. Il est recommandé de consulter un avocat ou un expert-comptable pour s'assurer de la conformité des démarches avec la législation actuelle.

Zones franches et regimes speciaux - Mauritanie

Zones Économiques Spéciales en Mauritanie

La Mauritanie dispose de cadres réglementaires visant à attirer les investisseurs étrangers et à dynamiser son économie. Les zones économiques spéciales (ZES) constituent des territoires délimités où s'appliquent des régimes fiscaux et douaniers particuliers, distincts du reste du territoire national.

Le principal mécanisme opérationnel est la Zone Franche de Nouadhibou, située dans la wilaya de Dakhlet Nouadhibou, au nord-ouest du pays. Cette zone revêt une importance stratégique en tant que premier port de pêche de Mauritanie et carrefour commercial régional. Elle bénéficie d'un régime fiscal et douanier avantageux depuis sa création dans les années 1990.

La Zone Franche de Nouadhibou

La Zone Franche de Nouadhibou est régie par des dispositions légales spécifiques qui en font un espace de libre-échange partielle. Les entreprises opérant dans cette zone jouissent de conditions commerciales facilitées, notamment concernant :

- L'importation de marchandises avec exonérations douanières
- La libre circulation des biens entre la zone et l'extérieur selon certaines conditions
- Des procédures administratives simplifiées pour l'établissement d'entreprises
- L'absence de restrictions cambistes pour les opérations commerciales

Cette zone accueille principalement des activités de commerce, de transformation de produits halieutiques, de logistique et de services aux entreprises. Les investisseurs peuvent y établir des sociétés commerciales ou d'import-export en bénéficiant d'un environnement réglementaire dérogatoire au droit commun mauritanien.

Avantages Fiscaux pour les Investisseurs

Le régime fiscal applicable aux investisseurs en Mauritanie comprend plusieurs mesures incitatives, bien que le cadre soit actuellement en évolution avec les réformes du système tributaire national.

Code des investissements

La Mauritanie dispose d'un cadre juridique destiné à encadrer les investissements directs étrangers. Les investisseurs bénéficient de garanties contre la nationalisation et la confiscation arbitraire de leurs biens, ainsi que d'une protection conventionnelle par les traités bilatéraux d'investissement.

Exonérations temporaires

Certains projets d'investissement peuvent bénéficier d'exonérations ou réductions d'impôt sur les bénéfices pour une période initiale, selon la nature du projet et son importance économique. Les critères d'éligibilité varient en fonction de la politique gouvernementale du moment.

Droits de douane

Les importations de biens d'équipement destinés aux investissements productifs peuvent être exonérées ou bénéficier de réductions tarifaires, notamment dans les zones franches et pour les projets jugés stratégiques.

Secteurs Prioritaires pour l'Investissement

La Mauritanie a identifié plusieurs secteurs comme prioritaires pour l'investissement étranger :

- **Pêche et aquaculture** : transformation et valorisation des produits halieutiques, développement de l'aquaculture durable
- **Mines et hydrocarbures** : exploitation des ressources minérales et pétrolières selon les cadres réglementaires spécifiques
- **Tourisme** : développement d'infrastructures touristiques, notamment dans la région de Atar et les zones côtières
- **Agriculture et agro-industrie** : irrigation, cultures commerciales, transformation des produits agricoles
- **Énergie renouvelable** : projets solaires et éoliens, avec encouragements croissants ces dernières années
- **Infrastructure et logistique** : ports, routes, entrepôts, services logistiques

Procédures d'Établissement d'Entreprise

Les investisseurs souhaitant s'implanter en Mauritanie, notamment dans les zones franches, doivent suivre plusieurs étapes administratives :

1. **Identification du projet** : définir la nature de l'activité, les objectifs économiques et les besoins en ressources
2. **Demande d'agrément** : présenter une demande aux autorités compétentes (Ministère de l'Économie, des Finances ou autorités de zone franche selon le cas)
3. **Enregistrement** : immatriculation auprès des services d'enregistrement du commerce et de l'industrie
4. **Obtention des licences** : permis d'exploitation, autorisations sectorielles si nécessaire
5. **Ouverture de comptes bancaires** : auprès de banques agréées pour faciliter les opérations financières

Régimes Douaniers Spéciaux

Plusieurs régimes douaniers temporaires sont disponibles pour les importateurs et investisseurs :

Régime	Description	Applicabilité
--------	-------------	---------------

Admission temporaire	Importation temporaire de marchandises sans paiement des droits, avec engagement de ré-exportation	Matériel professionnel, équipements pour exposition
Entreposage en douane	Stockage de marchandises importées en suspension de droits et taxes	Commerce de réexportation, traitement ultérieur
Zone franche	Régime dérogatoire complet avec exonérations douanières et fiscales	Nouadhibou, activités approuvées
Drawback	Remboursement des droits sur les matières premières importées utilisées dans les produits d'exportation	Industries de transformation

Cadre Légal et Gouvernance

Le régime d'investissement mauritanien est encadré par plusieurs instruments juridiques :

- La Constitution de la République Islamique de Mauritanie, qui garantit le droit de propriété et la liberté d'entreprise
- Le Code de l'investissement, qui définit les conditions d'établissement et les droits des investisseurs
- Les lois relatives aux zones franches et régimes spéciaux
- Les traités bilatéraux de promotion et de protection des investissements (TBI) signés avec de nombreux pays
- Le Code du travail et les législations sectorielles applicables

L'administration mauritanienne a progressivement modernisé ses cadres réglementaires, bien que certains processus administratifs conservent encore une certaine lenteur. Il est recommandé aux investisseurs de travailler avec des conseillers juridiques et fiscaux locaux qualifiés pour naviguer le système.

Points d'Attention et Recommandations

Les investisseurs doivent être conscients de certaines réalités opérationnelles :

- Les textes réglementaires peuvent être sujets à interprétation variable selon les administrations locales
- Les procédures administratives peuvent requérir des délais significatifs et de la persévérance
- La documentation officielle en arabe et français doit être préparée avec soin
- Il est prudent de formaliser tous les accords commerciaux par écrit avec clarté sur les termes
- Une consultation préalable auprès des autorités compétentes est vivement recommandée pour clarifier les conditions spécifiques à chaque projet
- Le respect de la conformité avec les réglementations nationales et internationales (notamment environnementales) est impératif

Pour des informations actualisées et précises selon votre secteur d'activité, il convient de consulter directement le Ministère de l'Économie et des Finances, les chambres consulaires mauritaniennes, ou les agences

spécialisées comme l'autorité de gestion de la Zone Franche de Nouadhibou.

